

Règlement du rassemblement des « P'tits Gros » 2026



Article 1 - Organisation

L'association BMH & Co organise un rassemblement ouvert à tous les véhicules destinés aux voyageurs au long cours et aux personnes ayant un projet dans ce sens. Ce rassemblement a pour but d'offrir à tout amateur de ces véhicules, qu'il soit participant ou simple visiteur, la possibilité de partager sa passion dans un cadre sécurisé et serein.

Article 2 - Lieu

Le rassemblement est organisé sur le terrain de **Nicolas Fauré**, lieu-dit « En fagot » à Thil 31530, lieu privé mis à disposition.

Article 3 - Responsabilités

Nicolas Fauré est déchargé de toute responsabilité pendant la durée de la mise à disposition des lieux.

Ce lieu privé sera ouvert au public. En cela, il est concerné par le Code de la route et le Code de l'environnement (interdiction de jeter des débris, de nuire à la circulation ou à l'environnement...).

La vitesse lors de tous les déplacements des véhicules est limitée à 10 km/h.

Le port du casque pour l'utilisation des 2 roues motorisés & quads ainsi que des ceintures dans les véhicules qui en sont équipés est obligatoire pour tous les usagers pendant toute la manifestation.

L'évolution sur le terrain aménagé (franchissement) est interdite la nuit, du coucher au lever du soleil.

Les organisateurs sont déchargés de toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.

Article 4 - Formalités

4.1 Formalités administratives

Pour accéder au site, les conducteurs participants s'engagent à être en règle et posséder les documents de bord du véhicule (permis de conduire, carte grise, assurance et contrôle technique valides).

Ces documents devront être présentés à l'arrivée sur site, lors de l'enregistrement à l'accueil.

4.2 Formalités techniques

Les participants s'engagent sur l'honneur en renvoyant leur réservation, à présenter un véhicule conforme au Code de la route et en bon état d'entretien.

Article 5 - Programme

- Accueil des participants du 14 mai au 17 mai 2026.
- Samedi 16 mai : assemblée générale de BMH & Co
- Dimanche 17 mai : Remise au propre des lieux
- En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de mettre fin au rassemblement à tout moment.

Articles 6 - Droits d'engagement

La participation au rassemblement est conditionnée à l'adhésion à l'association BMH & Co pour l'année en cours. L'organisateur se réserve le droit de refuser un participant.

Tout participant ayant une attitude désobligeante ou dangereuse envers l'organisation, les autres participants, les populations locales... se verra exclu de la manifestation.

En cas de manquement grave au présent règlement, l'organisateur se réserve le droit de toute action en justice.

En cas d'exclusion d'un participant, les droits d'inscription versés restent acquis à l'association BMH & Co.

Article 7 - Assurance

L'organisateur a souscrit une police d'assurance « organisateur » auprès du cabinet MMA de la ville de Denain (59) garantissant la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs ou aux participants.

Les participants attestent être assurés et dégagent l'organisateur de toute responsabilité concernant les dommages éventuels causés aux biens et aux personnes par eux-mêmes ou leur famille, leurs véhicules et les animaux de compagnie qui sont sous leur responsabilité, ainsi qu'aux dommages causés à leur véhicule ou à leur personne. Ils circulent dans le respect du Code de la route, sous leur propre responsabilité.

Article 8 - Déroulement du rassemblement

Les participants sont libres d'arriver et de repartir à l'heure de leur choix.

Il est rappelé que le rassemblement comporte un bivouac et un terrain d'évolution.

Les participants (visiteurs ou conducteurs, à pied ou avec leur véhicule) s'engagent sur le terrain d'évolution sous leur propre responsabilité. Ils s'obligeront à respecter les consignes d'accès données par les organisateurs, des restrictions pouvant être mises en place notamment quant au nombre de véhicules y circulant simultanément.

Ce rassemblement ne doit en aucun cas donner lieu à une compétition de vitesse ou d'épreuve sportive.

Les animaux de compagnie devront être tenus en laisse ou attachés. Leurs déjections seront régulièrement ramassées par leurs propriétaires.

Les participants s'engagent à respecter les lieux et installations mis à disposition, tant dans leur état que de leur propreté (sanitaires, terrain, déchets, nuisance sonores...).

L'utilisation des toilettes sèches mises à disposition est réservée par principe aux occupants des véhicules non équipés de WC.

Aucun trouble de voisinage, mise en danger des visiteurs et riverains, trouble à l'ordre public et plus généralement aucun débordement n'est admis.

Article 9 - Démarchage

Tout démarchage sur le site du rassemblement, qu'il soit ou non à but commercial, est strictement interdit sans une autorisation écrite préalable de l'organisateur afin que soient préservés le site et l'esprit de l'évènement.

Article 10 – Droit à l'image

Sauf refus explicite lors de l'inscription, les participants au rassemblement des P'tits gros autorisent l'association BMH & Co à utiliser leur **image** pour les besoins de sa communication.

Article 11 - Acceptation

Les participants, par leur signature sur la fiche d'inscription, déclarent accepter le présent règlement et s'y conformer.